

CONSEIL D'ADMINISTRATION

samedi 14 décembre 2019

10h00 / 12h00

NICE (06)

Membres présents :

OREGGIA Gérard	Président	Action Triathlon Provence
MAILHES Thierry	Secrétaire général	Istres Sports Triathlon
BERTOLINO Patricia	Membre	Istres Sports Triathlon
BATTA Brice	Trésorier général	Aubagne Triathlon
GIANNINI Véronique	Vice-présidente	Stade Laurentin Triathlon
OREGGIA Isabelle	Membre	Action Triathlon Provence
DEFAUX Pascal	Membre	Six Fours Triathlon

Membres excusés :

CHEVAL Christophe	Vice-président	Sardines Triathlon
CORDIER Yves	Vice-président	Olympic Nice Natation
DELMAS Nadia	Secrétaire générale adjointe	Sardines Triathlon
MARTINEZ Cédric	Trésorier général adjoint	Cavaillon Triathlon Club
PAGANINI Mathieu	Membre	Vitrolles Triathlon
PIERRETON Emeric	Membre	Sardines Triathlon
SEGABIOT VIATOR Annick	Membre	Avignon Le Pontet Triathlon
COPPOLA Annick	Vice - présidente	VO3 Max Provence Triathlon
DROUAN Doris	Vice - présidente	Triathlon Manosque

Membres absents :

PATRICE Jean - Michel	Membre	Monaco Tri Team
BAUDET Robyn	Membre	Triathlon Team Brignoles

Invités à titre consultatif :

NAVARRO Marine	Agent Administratif et Développement	
FRANÇOIS-ENIMIE Sébastien	Responsable Administratif et Fonctionnement	
SERRAPICA Raphaël	Conseiller Technique de Ligue	
PETRICOLA Damien	Chargé de communication et marketing	
PAOLI Vincent	Directeur Administratif, Financier et Technique	
DEFAUX Catherine	Chargée de mission	Six Fours Triathlon

Plus du tiers des membres du conseil d'administration (CA) étant présent, Gérard OREGGIA ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et précise que Thierry MAILHES fera office de secrétaire de séance. Celui-ci présente alors l'ordre du jour :

- 1. Fonctionnement 2020**
- 2. Représentativité sur les épreuves à labels 2020**
- 3. Questions diverses**

1. Fonctionnement 2020

Pour la saison 2020, le CA se réunira cinq fois. Trois réunions physiques et deux réunions téléphoniques.

Les réunions physiques auront lieu les 25 avril, 19 septembre et 5 décembre.

Les réunions téléphoniques auront lieu le 28 janvier et le 24 février.

2. Représentativité sur les épreuves à labels 2020

Gérard OREGGIA ne pouvant se déplacer sur l'ensemble des épreuves à labels, dans le but d'assurer la représentativité de la ligue (PACATRI), il sera demandé à chacun de se positionner, selon ses disponibilités, sur une ou plusieurs dates.

Un tableau récapitulatif des différentes épreuves à labels sera envoyé à chacun des membres du CA.

3. Questions diverses

- Rappel aux membres du CA : il est rappelé par Gérard OREGGIA que chacun doit être licencié au 31 décembre (licence validée par PACATRI) sous peine de ne plus pouvoir faire partie du CA.
- Modification du règlement intérieur de la commission régionale d'arbitrage :

Article 2.1.3 > Pénalités de non-respect des quotas : *La non-présentation du nombre d'arbitres définis au paragraphe 2.1.1 par un club sera compensée par une pénalité d'un montant de 150 € par arbitre manquant. Les pénalités encaissées par PACATRI seront reversées en fin de saison pour un tiers à la CRA dans son budget d'investissement, et pour deux tiers selon un calcul au prorata du nombre d'arbitre dans chaque club, dont les arbitres auront respecté leurs obligations.*

- Les entretiens annuels des salariés ont été effectués le 10 décembre et conduits par Christophe CHEVAL (responsable des ressources humaines), Gérard OREGGIA et Vincent PAOLI
- Location d'un véhicule : il est envisagé de louer un véhicule qui sera attribué au directeur de PACATRI, Vincent PAOLI.

Plus aucun point n'étant soulevé, la séance se termine à 12h00.

Gérard OREGGIA – Président

Thierry MAILHES – Secrétaire général

